

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

Code du produit : HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agents modifiants pour matériaux de construction.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : CHAUSSON MATERIAUX.

Adresse : 60 rue de Fenouillet-BP35140-Centre commercial Hexagone 31142 Saint-Alban Cedex.

Téléphone : +33 (0)5 61 37 37 37. Fax : +33 (0) 5 61 70 00 08.

1.1. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Classe	Catégorie	Voie d'exposition	H-Code
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3		H412

2.1 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

H-Code	Informations sur les dangers
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P-Code	Informations de sécurité
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une décharge adéquate.

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 2.

Contient chloreméthylisothiazolone et méthylisothiazolone (3:1), aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.2 Autres dangers

Le produit hydrolyse sous formation de méthanol (n° CAS 64-17-5). L'éthanol est classé pour dangers physiques et nuisances pour la santé. La vitesse d'hydrolyse et donc la pertinence du danger potentiel du produit dépendent fortement des conditions spécifiques.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Alkoxysilane + disiloxane + eau

3.2.2 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE	Substance	Concentration %	Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Remarque
		Numéro d'enregistrement REACH				
INHA	112-02-7	203-928-6 01-2119970558-23	Chlorure d'hexadécane-triméthylammonium	<1	Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 4 oral; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Aquatic Chronic 1; H410 Acute Tox. 3 dermal; H311	[1] Ma = 10 Mc = 1
INHA	919-30-2	213-048-4 01-2119480479-24	Aminopropyltriéthoxysilane	<0,5	Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4 oral; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	[1]
INHA	52-51-7	200-143-0	2-Brome-2-nitropropane-1,3- diol	<0,1	Acute Tox. 4 oral; H302 Acute Tox. 4 dermal; H312 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	[1] Ma = 10

Type : INHA : composant, VERU : impureté

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB

Ma = Facteur M pour la toxicité aquatique aiguë Mc = Facteur M pour la toxicité aquatique chronique

*Les critères de classement sont expliqués au chapitre 16.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation:

Faire en sorte que la personne dispose d'air frais.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

néant

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion: oxydes de carbone , oxydes de silicium , oxyde d'azote , incomplètement brûlés hydrocarbures , gaz de fumée toxiques à très toxiques .

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection

spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

Informations générales:

Le produit lui-même ne brûle pas. Les mesures d'extinction porteront sur l'incendie de proximité.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Utiliser comme absorbant un matériau absorbant de liquide neutre (ni alcalin ni acide) tel que la diatomite et éliminer en respectant les réglementations en vigueur. Si en grande quantité: Les liquides peuvent être récupérés par succion ou par des pompes. Si le liquide est inflammable, n'utiliser que des équipements à moteurs pneumatiques ou à moteurs électriques en bon état. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Les fluides silicone étant glissants, les déversements présentent un risque pour la sécurité; appliquer du sable et/ou d'autres matériaux granulaires inertes pour assurer la traction.

Informations supplémentaires:

Aspirer les vapeurs. Éliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Informations générales:**

Agiter soigneusement avant toute utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité. Eviter la formation d'aérosols. Lors de la formation d'aérosol, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité spéciales (aspiration des aérosols, protection des voies respiratoires). Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au point 10. Respecter les informations du paragraphe 8.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Produit pouvant libérer de l'éthanol En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de tout source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:**

Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Protéger des rayons solaires. Protéger du gel. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Température minimale pour le stockage et le transport: 0 °C

La température de ce produit ne doit pas descendre en dessous de la température de congélation.

Température maximale pour le stockage et le transport: 40 °C

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucunes données disponibles

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

N° CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	E/A	fibre/m ³
	Aérosol – fraction inhalable		10,0			
64-17-5	Alcool éthylique	TLV_ FR	1900,0	1000,0		

-
La valeur limite d'aérosol est indiquée à titre de recommandation en cas de formation d'aérosol au cours du processus de mise en oeuvre.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols.

Assurer une bonne aération des lieux lors de l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire: Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Recommandation: lunettes de protection .

Protection des mains

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit.

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc Épaisseur du matériau: > 0,3 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile Épaisseur du matériau: > 0,1 mm

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

Protection ducorps

Vêtements de protection .

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode: aspect
Etat physique / forme.....	Liquide - émulsion	
Couleur.....	blanche	
Odeur		
Odeur.....	faible	
Limite d'olfactivité		
Limite d'olfactivité: pas de données disponibles		
Valeur de pH		
Valeur de pH	env. 8	
Point de fusion/point de congélation		
Point / intervalle de fusion	-1 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point / intervalle d'ébullition.....	100 °C	
Point d'éclair		
Point d'éclair.....	68 °C	(ISO 3679)
Propagation du feu	non utilisable	
Taux d'évaporation		
Taux d'évaporation	pas de données disponibles	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		
Limite inférieure d'explosion.....	pas de données disponibles	
Limite supérieure d'explosion.....	pas de données disponibles	
Pression de vapeur		
Pression de vapeur.....	23 hPa / 20 °C	
Solubilité(s)		
Solubilité dans l'eau.....	miscible sans restriction	
Densité de vapeur		
Densité relative de gaz/vapeur.	Pas de données connues.	

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

Densité relative

Densité relative: 0,95

(Eau / 4 °C = 1,00)

Densité: 0,95 g/cm³

coefficient de partage: n-octanol/eau

coefficient de partage: n-octanol/eau: Pas de données
connues.

température d'auto-inflammabilité

Température inflammatoire: 395 °C

viscosité

viscosité (dynamique).....: env. 12 mPa.s à 25 °C

Masse moléculaire

Masse moléculaire.....: non utilisable

9.2 Autres informations

Limites d'explosivité: Limites d'explosivité de l'éthanol libéré: 3,5 - 15 %. vol.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1-10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.
D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec: substances basiques et acides . La réaction s'accompagne de la formation de: éthanol

10.6 Produits de décomposition dangereux

Par hydrolyse: éthanol . Pour la teneur en silicones du produit vaut: Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë

Évaluation:

Aucune indication de danger spécifique n'a été enregistrée en expérimentation animale en cas d'inhalation d'aérosol avec des produits semblables. Éviter néanmoins l'inhalation d'aérosol pénétrant les poumons.

Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
oral	LD50: > 2000 mg/kg L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	rat	Par comparaison avec

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.5 Mutagenicité sur les cellules germinales Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.6 Cancérogénicité Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

11.1.10 Danger paraspiration Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Produit d'hydrolyse / contamination: L'éthanol (64-17-5) est bien et rapidement absorbé par toutes voies d'exposition. L'éthanol peut provoquer des irritations des yeux et des muqueuses ainsi que des troubles du système nerveux central, des nausées et des vertiges. L'exposition chronique à des quantités importantes d'éthanol peut conduire à une altération du foie et du système nerveux central.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Évaluation:

L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

12.2 Persistance et dégradabilité Évaluation:

Réagit avec de l'eau en formant éthanol et liaisons silanols et/ou siloxanols. Teneur en silicone: Non biodégradable. Élimination par adsorption sur de la boue activée. Le produit d'hydrolyse (éthanol) est facilement dégradé biologiquement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Évaluation:

Une bioaccumulation est improbable.

12.4 Mobilité dans le sol Évaluation:

Pas de données connues.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

– 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emb allage Route ADR:

Estimation : produit non dangereux

Chemin de fer RID:

Estimation : produit non dangereux

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation : produit non dangereux

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation : produit non dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après. Corée du Sud (République de Corée): **ECL** (Existing Chemicals List) : Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Japon : **ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Australie : **AICS** (Australian Inventory of Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

République populaire de Chine : **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Canada: **DSL** (Domestic Substance List):Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Philippines : **PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

États-Unis d'Amérique (USA) : **TSCA** (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Taiwan (République de Chine) : **TCSI** (Taiwan Chemical Substance Inventory):Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances.

Remarque générale : le règlement REACH de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse la limite quantitative de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité

Espace économique européen (EEE) : **REACH** (Règlement (CE) 1907/2006):

Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

Toutes les livraisons sont soumises à la directive « WACKER SILICONES Health Care », disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.wacker.com.

HYDROFUGE TOITURES ET FACADES

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé) :

Aquatic Acute 1; H400: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques. Acute Tox. 4; H302.....: Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1; H318: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1C; H314 ...: Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1C; Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Aquatic Chronic 1; H410 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques,

.....: entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 3; H311.....: Toxicité aiguë Catégorie 3; Toxique par contact cutané.

Skin Corr. 1B; H314.....: Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B; Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Acute Tox. 4; H302.....: Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1; H318: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; Provoque des lésions oculaires graves. Skin Sens. 1B; H317 ..: Sensibilisation cutanée Catégorie 1B; Peut provoquer une allergie cutanée.

Acute Tox. 4; H302.....: Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4; H312.....: Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par contact cutané.

Aquatic Acute 1; H400: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques. Eye Dam. 1; H318: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2; H315: Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3; H335.....: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques,

.....: entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification	Raisons :
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	méthode de calcul